

VERS UNE SAINTE GESTION DU PHÉNOMÈNE DE L'AGRESSION SEXUELLE ET DES AUTEURS D'ABUS SEXUELS (CLIENTS-ABUSEURS) SUR LES PERSONNES MINEURES

Yves Paradis, M.A.

Sexologue et psychothérapeute

Directeur

Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS)

Anne-Marie Lavoie, B.A.

Sexologue

Coordonnatrice des services à la clientèle

Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Préambule..... | 3 |
| Le portrait sommaire des auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs)..... | 7 |
| L'intervention préventive auprès des auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs) | |
| La prévention primaire..... | 15 |
| La prévention secondaire..... | 17 |
| La prévention tertiaire..... | 17 |
| Les outils et les stratégies d'intervention auprès des auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs)..... | 18 |
| Le programme des John School..... | 20 |
| Stratégies gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles (2016-2021)..... | 21 |
| Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la clientèle et ses comportements. | |
| Pour les clients..... | 22 |
| Pour la ressource..... | 22 |
| Conclusion..... | 23 |
| Documents consultés..... | 23 |

Préambule

Les cas d'abus sexuels au Québec et au Canada sont nombreux depuis fort longtemps. À ce sujet, Rotenberg et Cotter (2018, p. 3) précisent : « Parmi les affaires criminelles jugées fondées par la police, le nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police en 2017 était plus élevé que pour toute autre année depuis 1998. »

Rotenberg et Cotter (2018) ajoutent que le mouvement #MoiAussi, en 2017 (octobre et novembre), a donné lieu à d'innombrables dénonciations et à une augmentation de 61 % des cas déclarés par la police. Et il est fort possible que, encore une fois, nous assistions à une hausse des cas d'agression sexuelle en raison de la vague de dénonciations sur le média social Instagram en 2020 (juillet). Les dossiers déclarés par la police démontrent que les personnes victimes de ces abus sexuels ou de ces agressions sexuelles sont surtout les femmes de moins de 25 ans ainsi que les fillettes et adolescentes. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que, toujours selon les statistiques, les garçons et les adolescents de sexe masculin sont aussi victimes d'abus sexuel ou d'agression sexuelle, mais en moins grand nombre. De plus, à la suite du mouvement #MoiAussi, Rotenberg et Cotter (2018, p. 3) soulèvent le fait saillant suivant : « Un nombre beaucoup plus élevé de jeunes de 12 à 17 ans ont été identifiés comme étant des auteurs présumés dans des affaires d'agression sexuelle après le mouvement #MoiAussi. » Rotenberg et Cotter (2018, p. 22) rapportent que « [l]es agressions sexuelles de niveau 1¹ représentent la très grande majorité (98 %) des agressions sexuelles jugées fondées et déclarées par la police en 2016 et 2017 ». Et nous savons que la majorité des personnes victimes d'agression sexuelle connaissent les auteurs (membres de la famille ou connaissances).

L'agression sexuelle est malheureusement un phénomène social bel et bien présent au Québec, comme partout ailleurs au Canada. D'ailleurs, le document « Statistiques criminalité au Québec : principales tendances 2016 » du ministère de la Sécurité publique (gouvernement provincial) met en évidence l'augmentation des infractions sexuelles au Québec. Et depuis 2015-2016, les types d'infractions comme les contacts sexuels (+8 %), le leurre (+28 %) ainsi que la publication non consentie d'images intimes (+248 %) sont en nette progression (p. 70).

¹ **Agressions sexuelles de niveau 1** : Voies de fait commises dans des circonstances de nature sexuelle telles qu'il y a atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime. L'agression sexuelle de niveau 1 ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Selon le « Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes » (ministère de la Sécurité publique, 2013), plusieurs victimes de la traite de personnes se retrouveraient dans des établissements de danse érotique ou des salons de massage. Elles pourraient également se retrouver dans des établissements tels que les « bars à gaffe », qui sont des lieux offrant des services sexuels complets dans des cabines cachées. Sans oublier que les proxénètes peuvent placer des annonces sur Internet pour ensuite louer des chambres d'hôtel ou des appartements, afin que les victimes puissent y recevoir les clients.

Depuis un grand nombre d'années, les données officielles de Statistique Canada concernant la gestion judiciaire des cas d'agression sexuelle pointent vers un désolant constat : les dénonciations sont nombreuses, mais trop peu de cas sont jugés fondés. Ajoutons à cela les souffrances de ces victimes causées par des délais déraisonnables, l'ampleur des procédures judiciaires, l'abandon des dossiers en cours de route (preuves insuffisantes) et les déclarations de non-culpabilité pour diverses raisons. De plus, l'attrition des affaires d'agression sexuelle, qui est définie comme l'abandon d'affaires dans le système de justice entre la mise en accusation par la police et l'étape du tribunal, démontre la difficulté pour les victimes d'être entendues (Conroy et Cotter, 2017).

Par ailleurs, les médias rapportent ces nombreux cas, parfois de façon adéquate, d'autres fois de façon contestable d'un point de vue déontologique. Mais nous sommes surtout d'avis que le dévoilement des cas d'agression sexuelle soulève colère et indignation dans la population.

Le message transmis aux personnes victimes d'agression sexuelle depuis nombre d'années est le suivant : Dénoncez! Dénoncez pour que l'on puisse arrêter ces « agresseurs » ou ces « pédophiles ». Mais le mouvement #MoiAussi ainsi que les récentes dénonciations sur Instagram en 2020 dénoteraient peut-être des sentiments de méfiance et de découragement chez les personnes victimes d'agression sexuelle en constatant qu'il y a de nombreuses dénonciations, mais peu de condamnations.

Toujours selon le « Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes » (ministère de la Sécurité publique, 2013), les proxénètes vont parfois menacer les victimes de révéler leurs activités aux membres de leur famille, ce qui les rend réticentes à dénoncer la situation d'exploitation. Certaines victimes sont manipulées afin d'être amenées à développer des sentiments amoureux, de l'empathie et même de la sympathie pour leur exploiteur.

La relation que la victime entretient avec le proxénète peut donc constituer un obstacle au signalement rapide de l'agression sexuelle à la police (Felson et Paré, 2007; Jones et coll., 2009). Cette situation fait qu'il est plus difficile, d'une part, de mettre un terme à l'exploitation vécue et, d'autre part, de cibler tous les clients auteurs d'abus qui feront des victimes. Cela aurait pour effet de raviver davantage la peur, la colère et cette exaspération chez les personnes victimes d'agression sexuelle. Et nous voilà revenus à la case départ, mais avec encore plus d'hésitation : pourquoi est-ce que je dénoncerais?

Nous semblons, par moments, observer une gestion dichotomique du phénomène de l'agression sexuelle au Québec : aidons les personnes victimes d'agression sexuelle et punissons celles qui commettent les actes. Loin de nous l'idée que les arrestations et l'incarcération n'ont pas leur place. Au contraire, car en faisant de la sorte, on envoie un message clair aux auteurs d'abus sexuels (AAS); nous pensons

même que cela fait partie de la première phase d'un traitement. Cependant, plus le message met l'accent sur la répression ou la gestion dichotomique du phénomène de l'agression sexuelle, moins l'on se préoccupe de mettre aussi de l'avant l'importance de la réhabilitation chez les AAS qui

PLUSIEURS RESTENT PLUTÔT CHEZ EUX EN SOUFFRANCE AVEC LEURS INTÉRÊTS SEXUELS INADÉQUATS, JUSQU'À CE QUE L'IRRÉPARABLE SURVIENNE.

s'en prennent aux personnes mineures. Ne favorisons-nous pas le maintien ou la recrudescence des agressions sexuelles au Québec avec cette gestion dichotomique du phénomène? La question mérite d'être posée.

Plus les médias présentent les AAS en utilisant les étiquettes de « pédophiles », d'« agresseurs » ou de « prédateurs », moins ils demanderont de l'aide par eux-mêmes. Plusieurs restent plutôt chez eux en souffrance avec leurs intérêts sexuels inadéquats, jusqu'à ce que l'irréparable survienne. D'ailleurs, la clientèle que nous traitons au CIDS est presque exclusivement sous emprise judiciaire. En recourant à ces étiquettes, d'une part, nous associons le comportement à toute la personne et, d'autre part, nous allons à l'encontre des attitudes prônées par plusieurs codes de déontologie. Mentionnons ceux de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, l'Ordre des psychologues du Québec, l'Ordre professionnel des criminologues du Québec ainsi que le guide de déontologie des journalistes du Québec, pour ne nommer que ceux-là. Depuis fort longtemps, les chercheurs et chercheuses de renommée mondiale dans le domaine de la délinquance sexuelle

dénotent les impacts néfastes d'une attitude axée sur ces étiquettes négatives, en l'occurrence sur l'alliance thérapeutique et l'efficacité du traitement (Marshall, 1996; Marshall et coll., 2011; Lowe et Willis, 2020). Et il ne faudrait pas perdre de vue que les comportements de pédophilie ou d'abus sexuel envers les personnes mineures sont avant tout un problème de santé mentale, comme il est souligné dans le DSM-5 (2013).

Dans le cas d'infractions d'agression sexuelle qui sont transformées en un autre type d'infraction sexuelle, la plupart des modifications touchaient spécifiquement des infractions concernant des victimes qui n'avaient pas l'âge du consentement à des activités sexuelles. des infractions concernant des victimes qui n'avaient pas l'âge du consentement à des activités sexuelles. C'est le cas par exemple des accusations de contacts sexuels avec une personne de moins de 16 ans (60 % des accusations modifiées), de l'incitation à des contacts sexuels avec une personne de moins de 16 ans (15 %) et de l'exploitation sexuelle d'une jeune personne lorsque l'auteur présumé se trouvait en situation de confiance ou d'autorité (10 %) (Rotenberg, 2017). Une modification du type d'accusation peut découler d'une négociation de plaidoyer. Dans ce cas, la défense et la Couronne ne débattent pas de la culpabilité de l'auteur présumé, qui recevra alors une peine pour les accusations auxquelles il a plaidé coupable. Ainsi, certains clients qui abusent de personnes mineures dans un contexte d'exploitation sexuelle se retrouveront avec des accusations de contacts sexuels, d'incitation à des contacts sexuels ou de leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, sans toutefois mettre en évidence une « consommation » plus régulière des réseaux d'exploitation des personnes mineures si tel est le cas. L'application obligatoire de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la stigmatisation sociale liée aux déclarations de culpabilité dans des affaires d'agression sexuelle pourraient influencer sur la décision de modifier une accusation d'agression sexuelle au profit d'une accusation de nature non sexuelle une fois l'affaire devant les tribunaux, pour la changer en voies de fait par exemple (Rotenberg, 2017).

Il n'est donc pas surprenant de voir que ces hommes, clients-abuseurs, ne sont pas enclins à demander de l'aide. Il est aussi fort possible qu'ils craignent que le fait de demander de l'aide soit perçu comme un aveu de culpabilité d'un point de vue judiciaire.



Portrait sommaire des auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs) sur les personnes mineures

Les comportements d'agression sexuelle peuvent être divisés en trois grandes catégories telles que présentées par James et Proulx (2020) : 1) la violence sexuelle (homicide sexuel, viol et agression sexuelle, abus sexuels d'enfants); 2) l'inconduite sexuelle (indécence sexuelle, harcèlement sexuel, inconduite sexuelle dans un contexte d'autorité) et 3) l'exploitation sexuelle (leurre d'enfants et cyberprédation sur Internet, prostitution (recrutement, proxénétisme, pornographie juvénile). À la lumière des critères du DSM-5, les clients qui bénéficient des services du CIDS et qui abusent sexuellement de personnes mineures sont majoritairement des hommes et peuvent se retrouver à l'intérieur de deux grandes catégories : 1) ceux qui sont aux prises avec des intérêts sexuels et une identification émotionnelle marqués (exclusifs/pédophilie) envers les personnes mineures et 2) ceux qui ont surtout des intérêts sexuels à l'endroit de leurs pairs, mais qui, pour une raison ou une autre (facteurs circonstanciels), régressent momentanément sur les plans cognitif, émotionnel, relationnel/comportemental et sexuel pour ainsi avoir des activités sexuelles avec des personnes mineures. Ces clients sont majoritairement aux prises avec une problématique d'abus sexuel de type non exclusif. Et à l'intérieur de ces deux grandes catégories, il y a deux dynamiques : intrafamiliale et extrafamiliale. Pour leur part, les clients-abuseurs se retrouvent dans une dynamique extrafamiliale. Le sexe des victimes occupe aussi une place importante : les fillettes et les adolescentes sont les victimes de prédilection. Il est à noter que le CIDS rencontre beaucoup plus de clients de type non exclusif et les victimes sont majoritairement des fillettes et des adolescentes.

Les clients-abuseurs, c'est-à-dire ceux qui payent pour avoir des services sexuels avec des personnes mineures, s'inséreraient normalement dans la troisième catégorie de James et Proulx (2020), soit celle de l'exploitation sexuelle. Mais attention, car il se peut fort bien que cette personne qui paye pour avoir de la sexualité avec une personne mineure puisse le faire pour différentes raisons. De fait, tout comme l'écrit Hughes (2004, p. 23) en rapportant une étude réalisée au Pérou, il y aurait trois groupes d'hommes (solliciteurs) qui recherchent des activités sexuelles avec des enfants ou des adolescents des deux sexes :

1. Les hommes qui ne savent pas qu'ils ont une préférence pour les enfants ou les adolescents ou adolescentes et qui le découvrent par accident ou sous l'influence de leur environnement;
2. Les hommes qui recherchent de la sexualité autant avec des adultes qu'avec des enfants ou des adolescents lorsque l'opportunité se présente;
3. Les hommes qui ont une préférence pour les enfants et les

Toujours selon cette même étude, ces solliciteurs d'enfants ou d'adolescents ou d'adolescentes semblent excités par le caractère interdit et expliqueraient leurs comportements des façons suivantes (Hugues et coll., 2004, p. 23) :

- Réaffirmer leur masculinité;
- Se prouver à eux-mêmes et aux autres qu'ils peuvent toujours performer sexuellement;
- Exercer du pouvoir ou de la domination sur quelqu'un;
- Augmenter leur estime personnelle par l'entremise d'une personne « innocente » et sans défense qui ne pourrait pas

De fait, le questionnement de Hugues et coll. (2004) semble toujours d'actualité lorsqu'elles mentionnent que l'on sait peu de choses sur les hommes (clients-abuseurs) qui sollicitent les personnes mineures pour avoir des activités sexuelles. Les auteures posent la question à savoir si les clients-abuseurs sont similaires ou différents de ceux qui accèdent sexuellement aux personnes mineures par la séduction ou l'arnaque. Pour notre part, nous sommes portés à croire, tout comme Hugues et coll. (2004), que ceux qui payent (clients-abuseurs) pour avoir de la sexualité avec des personnes mineures semblent avoir peu ou pas d'intérêt pour développer une relation affective avec elles, mais souhaitent plutôt satisfaire leurs intérêts ou pulsions sexuelles dans l'immédiat.

LA CONSOMMATION DE
PORNOGRAPHIE JOUERAIT AUSSI
UN RÔLE PRÉPONDÉRANT DANS
LES ACTIVITÉS SEXUELLES AVEC
LES PERSONNES MINEURES.

Hugues et coll. (2004) soulèvent une hypothèse intéressante : les individus qui payent pour avoir des activités sexuelles avec des personnes mineures le font en voulant éviter les risques de se faire prendre et de salir leur réputation. Enfin, et toujours selon ces auteures, nombre d'hommes qui sollicitent les femmes et qui payent pour avoir des activités sexuelles avec elles finissent souvent par avoir des activités sexuelles avec des personnes mineures. Elles expliquent que ces hommes finiraient par ressentir des insatisfactions avec les femmes (prostitution) et se tourneraient vers les personnes mineures en entretenant certaines

justifications : « Ces personnes sont pauvres et je les nourris »; « elles reviennent sans cesse, donc elles doivent aimer ça »; « avoir des relations sexuelles avec des enfants plus jeunes aide à prévenir les MST ou le VIH... ».

La consommation de pornographie jouerait aussi un rôle prépondérant dans les activités sexuelles avec les personnes mineures. Selon Farley et coll. (2011), de nombreux clients-abuseurs de leur échantillon qui ont payé pour des activités sexuelles avec des personnes mineures avaient plus tendance à visionner de la pornographie mettant en scène des jeunes âgés de 13 à 17 ans que le groupe témoin. Les auteures font aussi certains constats, en l'occurrence au sujet de l'influence de la normalisation de la prostitution dans l'éducation à la sexualité en lien avec la consommation de pornographie. En effet, une majorité des participants du groupe des sex buyers avaient fait uniquement leur éducation à la sexualité avec la pornographie sur Internet et cela leur semblait agréable.

En ce qui a trait aux consommateurs de pornographie juvénile (CPJ) associés au phénomène de l'exploitation sexuelle, le CIDS a mis sur pied, et cela depuis 2010, un programme de traitement adapté à cette clientèle, qui s'accroît. Les clients du CIDS se retrouvent principalement dans les deux premières des trois catégories définies par Paquette, Fortin et Perkins (2020), soit 1) ceux qui consomment du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants, 2) ceux qui sollicitent (leurre) et 3) ceux communément appelé les « mixtes », qui en consomment, qui font de la sollicitation et qui abusent sexuellement dans la réalité.

Les clients-abuseurs risquent de se retrouver dans cette troisième catégorie (mixte) ou être surtout des AAS sans problématique de pornographie juvénile (par le biais d'Internet ou d'autres moyens technologiques comme les consoles

de jeux vidéo), mais qui utilisent les personnes mineures sous l'emprise de proxénètes pour satisfaire rapidement leurs pulsions et leurs intérêts sexuels. De fait, il s'agirait plutôt d'individus qui ne désireraient pas entreprendre et développer une relation affective avec la victime mineure (Farley et coll., 2011). Les personnes mineures seraient alors perçues comme des objets de consommation. Notre expérience clinique nous porte à penser que les individus qui demandent des services sexuels en fonction d'une catégorie d'âge et d'un sexe bien ciblés pourraient présenter des intérêts sexuels marqués à l'endroit de cette catégorie d'âge et de ce sexe.

Et il faut aussi se rappeler que les intérêts sexuels déviants sont un puissant prédicteur de la récidive. D'où l'importance de mettre aussi en place des stratégies d'intervention préventive afin d'amener des clients aux prises avec de tels intérêts, et qui sont motivés, à entreprendre un traitement avant qu'ils commettent un premier délit sexuel dans la réalité.

Nous aimerions aussi soulever le fait que nos observations cliniques sur les consommateurs de pornographie traités au CIDS nous amènent à les regrouper selon trois grandes dynamiques : 1) le compulsif; 2) le réparateur et 3) l'intéressé. Le compulsif est celui qui consomme énormément de pornographie adulte avant de se retrouver dans la consommation de pornographie juvénile. Le réparateur vient rejouer ou réparer, par le biais de sa consommation de pornographie juvénile, des événements de son passé qui ne semblent pas réglés. Enfin, l'intéressé est l'individu qui utilise la pornographie infantile ou juvénile pour satisfaire ses intérêts sexuels déjà présents avant de commencer à consommer la pornographie juvénile par le biais d'Internet. Le client-abuseur pourrait se retrouver dans ce dernier type.

Et tout comme les données probantes présentées dans la littérature scientifique (Babchishin, Hanson et Hermann, 2010; Babchishin, Hanson et VanZuylen, 2015), les clients aux prises avec une problématique de pornographie juvénile qui fréquentent le CIDS ont très peu ou n'ont pas d'antécédents judiciaires de même nature ou autres. Dans l'ensemble, et comparativement à nos clients qui consultent parce qu'ils ont eu des contacts sexuels dans la réalité, les consommateurs de pornographie juvénile semblent démontrer plus rapidement des attitudes axées sur l'ouverture et la reconnaissance au cours du processus d'intervention.

L'intervention préventive, la réhabilitation ainsi que le traitement auprès des auteurs d'abus sexuels- AAS (Clients-abuseurs) sur des personnes mineures

Considérant cette dynamique créée par le proxénète avec la victime mineure ainsi que l'attrition au courant du processus judiciaire rendant difficile la dénonciation, plusieurs AAS (clients-abuseurs) ne seront probablement jamais arrêtés ou plaideront coupables à des accusations réduites. Cela entraînerait deux problèmes : 1) la présence de certaines résistances au changement chez les clients pendant le processus de traitement et 2) la possibilité que certains clients AAS ne soient jamais traités.

Alors, comment faire de la prévention chez les possibles clients-abuseurs de personnes mineures? Et surtout, comment faire en sorte que les personnes aux prises avec de tels intérêts fassent elles-mêmes des démarches avant que ne survienne un premier passage à l'acte sexuel inadéquat ou inadapté?

D'entrée de jeu, il est important de noter que l'efficacité du traitement concernant les AAS est de plus en plus démontrée, et ce, depuis plusieurs années (Gannon, et coll., 2019; Olver et coll., 2018; Schmucker et Lösel, 2015; Hanson et coll., 2009). Il est aussi établi que le résultat global du taux de récurrence sexuelle sur cinq ans est

**POUR REHAUSSER L'EFFICACITÉ DE LA
GESTION DU PHÉNOMÈNE DE
L'AGRESSION SEXUELLE, ON SE DOIT
D'AVOIR UNE VISION PLUS GLOBALE DE
LA VIOLENCE SEXUELLE EN DÉVELOPPANT
DES INTERVENTIONS AXÉES SUR LA
PRÉVENTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE.**

d'environ 11 %. Par ailleurs, l'efficacité du traitement peut être envisagée sous deux aspects, comme le souligne Marshall (2020) : la protection du public – en réduisant le nombre de récidivistes – et le nombre de victimes potentielles épargnées. Marshall (2020) poursuit en précisant qu'il est aussi à noter que, à tort, l'efficacité du traitement s'évalue surtout selon le nombre de récurrences, et rarement en ce qui a trait aux effets bénéfiques qu'un traitement peut rapporter personnellement aux clients. Tout comme Massetti, Chiang et Fortson (2020), nous sommes d'avis que, pour rehausser l'efficacité de la gestion du phénomène de l'agression sexuelle, on se doit d'avoir une

vision plus globale de la violence sexuelle en développant des interventions axées sur la prévention primaire et secondaire.

Depuis plusieurs années, d'autres pays ont déjà adopté l'intervention préventive primaire auprès des AAS ainsi que des consommateurs de pornographie juvénile. Nous n'avons qu'à penser à la Fondation Lucy Faithfull (Royaume-Uni et Irlande) et à son site Internet Stop It Now! où les clients peuvent aussi consulter des modules de traitement en ligne, dans l'anonymat, afin d'adopter des changements visant à les empêcher d'abuser sexuellement dans la réalité ou par le biais de la pornographie juvénile sur Internet. Stop It Now! Est aussi implanté dans d'autres pays comme la France et l'Afrique du Sud.

Il y a aussi l'Allemagne qui, depuis juin 2005, a mis sur pied son Projet de prévention Dunkelfeld (Beier et coll., 2009). Il s'agit d'un projet axé sur une approche préventive (prévention primaire) afin de protéger les victimes potentielles en sollicitant les hommes intéressés à un traitement qui sont à risque de commettre des abus sexuels dans la réalité ou d'exploiter sexuellement des personnes mineures par le biais d'Internet (Beier et Neutze, 2012). Le processus de sollicitation des clients s'est effectué en Allemagne par le biais d'une importante campagne publicitaire à la télévision, sur Internet, sur des panneaux publicitaires disséminés dans la ville et dans les transports en commun, qui pourrait se traduire ainsi : « Aimez-vous les enfants plus que vous ne le souhaiteriez? » Le slogan du projet est : « Vous n'êtes pas coupable à cause de votre désir sexuel, mais vous êtes responsable de votre comportement sexuel. Il y a de l'aide! Ne devenez pas un délinquant! » Les personnes qui ont accepté de participer au projet ont été évaluées, diagnostiquées (pédophilie ou hébéphilie) et traitées. Un programme de recherche est aussi associé au projet Dunkelfeld.

Notons que le succès de la campagne médiatique des trois premières années a permis aux auteurs du projet de rejoindre une proportion considérable d'hommes qui ont admis leur attirance pour les personnes mineures (N = 808). De plus, durant les quatre premières années (1994-1999) d'existence de l'organisme, Stop It Now! (Royaume-Uni et Irlande) a reçu deux fois plus d'appels de la part d'AAS potentiels auto-identifiés et de consommateurs de pornographie juvénile cherchant de l'aide (Tabachnick et Dawson, 2000).

Beier et coll. (2015) ont évalué ce programme de traitement du Projet de prévention Dunkelfeld. D'une durée d'un an, il est axé sur les facteurs de risque dynamiques chez des individus motivés et diagnostiqués comme ayant un problème de pédophilie ou d'hébéphilie. De 2005 à 2011, 319 hommes (auto-identifiés) ont adhéré au programme de traitement. Les résultats de la recherche ont démontré

plusieurs aspects encourageants, à savoir que le groupe contrôle n'avait montré aucune amélioration, alors que les clients traités ont présenté des changements positifs. Parmi ces changements, on a observé une meilleure gestion des émotions négatives, la réduction des croyances favorables aux abus sexuels ainsi qu'une meilleure maîtrise de soi sur le plan de la sexualité. Ces mêmes auteurs précisent qu'ils poursuivent leurs recherches et qu'ils mettront aussi l'accent sur les facteurs prédictifs des comportements sexuels problématiques des clients du Projet de prévention Dunkelfeld.

Pour sa part, la Suisse compte sur l'Association DIS NO (5) et son programme de prévention de la maltraitance et des abus sexuels envers les enfants. Cette association a été fondée en 1995, mais depuis 2014, elle a mis sur pied une approche préventive pour venir en aide (soutien en relation d'aide) aux adultes et aux jeunes aux prises avec des attirances ou des fantasmes sexuels envers les enfants, mais qui n'ont jamais commis d'actes d'ordre sexuel à leur endroit.

De plus, le 22 juillet 2020, l'Association for the Treatment of Sexual Abuse (ATSA) twittait à propos de cinq composantes pour prévenir les abus sexuels :

- « 1. La prévention est possible : les abus sexuels ne sont pas inévitables. Pour éviter les conséquences initiales, nous devons empêcher les premiers passages à l'acte;
2. Pourquoi comprendre ceux qui abusent : pour vraiment prévenir les abus sexuels avant que quiconque ne soit blessé, nous devons en savoir plus sur les adultes, les adolescents et les enfants qui ont abusé sexuellement des autres;
3. Les personnes qui ont abusé sexuellement ne sont pas toutes les mêmes : ce ne sont pas nécessairement ceux qui abusent sexuellement qui décriront la complexité de leurs dynamiques d'abus. Nous devons approfondir, comprendre les différences entre les adultes ainsi que les adolescents et les enfants qui abusent sexuellement;
4. Les enfants et les adolescents sont en processus de développement : où investissons-nous nos ressources? En aidant les enfants et les jeunes à risque de développer des comportements sexuels problématiques, nous pouvons changer leur trajectoire de développement. Avec notre aide, ces enfants et adolescents peuvent devenir des adultes productifs et en santé;
5. Changer l'environnement : la prévention est plus que l'éducation et le changement individuel! Notre travail doit également tenir compte de nos réactions institutionnelles, des politiques publiques et des attitudes sociales qui encouragent ou découragent les abus sexuels. »

L'accessibilité aux services apparaît primordiale si l'on désire travailler efficacement en matière de prévention. Par ailleurs, il est intéressant de constater que, selon le rapport de recherche « Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé ainsi que de leur rapport aux services » (Tremblay et coll. 2016), une des pistes d'action en matière de services destinés aux hommes devrait viser le développement de stratégies rendant plus accessibles les services. Afin d'y arriver, Tremblay et coll. (2016) soulignent qu'il faudrait notamment 1) publiciser les services en s'adressant spécifiquement aux hommes; 2) faire en sorte qu'ils sentent qu'ils sont bienvenus chez les prestataires de services; 3) adopter des attitudes qui facilitent l'établissement d'une relation de confiance avec les hommes; 4) former les intervenants pour qu'ils adaptent leurs interventions aux besoins des hommes; 5) adopter des stratégies proactives; 6) mettre en place des mécanismes de soutien aux personnes à qui les hommes s'adressent spontanément en cas de problèmes personnels et 7) améliorer l'offre de services dédiés spécifiquement aux hommes.

En effet, le rapport de recherche de Tremblay et coll. (2016) met en lumière plusieurs facteurs qui pourraient influencer sur la responsabilisation des hommes quant à une demande d'aide professionnelle. Les auteurs précisent que les hommes auraient

LES HOMMES AURAIENT TENDANCE À ADOPTER MOINS DE COMPORTEMENTS PRÉVENTIFS, À ATTENDRE LONGTEMPS AVANT DE CONSULTER ET, S'ILS LE FONT, CE SERAIT SOUVENT EN ÉTAT DE CRISE OU SOUS LA PRESSION D'UN TIERS.

tendance à adopter moins de comportements préventifs, à attendre longtemps avant de consulter et, s'ils le font, ce serait souvent en état de crise ou sous la pression d'un tiers. La situation actuelle du CIDS va totalement à l'encontre de ces constats : une liste d'attente effarante et des clients qui viennent consulter

presque exclusivement sous emprise judiciaire ou au moment des accusations (état de crise).

Le CIDS est également en pleine réflexion quant aux méthodes d'intervention préventive à poursuivre et aux nouvelles à préconiser et à mettre en place afin de rehausser l'efficacité de ses interventions dans la gestion globale des agressions sexuelles.

De fait, cette réflexion nous amène à considérer trois volets : primaire, secondaire et tertiaire. Voici l'ensemble des activités préventives que nous jugeons importantes et qui sont en voie d'être mises en œuvre :

La prévention primaire

Ce dont il s'agit - Intervenir en amont sur des facteurs de risque pour réduire l'incidence de l'agression sexuelle.



Activités internes (CIDS)

Nous sommes d'avis qu'une des manières de prévenir les abus sexuels sur les personnes mineures est de faire de la prévention primaire pouvant rejoindre la clientèle potentielle d'AAS. Dans cette perspective, le CIDS propose plusieurs interventions visant les jeunes et les adultes :

- Éducation à la sexualité dans les écoles et organismes fréquentés par les jeunes;
- Webinaires sur l'éducation sexuelle positive et sur la saine expression des besoins sexuels (25 août 2020 et 1er septembre 2020);
- Développement du programme Archétype visant à éduquer et à sensibiliser les hommes à l'expression d'une sexualité positive et à leur permettre de définir leur vision de la masculinité. (janvier 2020)

Collaborations

Toujours dans un souci de prévention primaire et d'éducation, le CIDS travaille actuellement avec plusieurs partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de différents projets.

ATELIER « RÉFLÉCHIR AUTREMENT » ET PROGRAMME DE PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

- En cours – Atelier « Réfléchir autrement » : vise à sensibiliser les jeunes garçons sous mesures de la LSJPA aux trois rôles qu'ils peuvent potentiellement occuper dans le réseau de l'exploitation sexuelle (proxénète, victime, client AAS).
- En développement – Programme de prévention de l'exploitation sexuelle pour les jeunes hébergés présentant une fonction globale altérée, une déficience intellectuelle ou des troubles d'apprentissage modéré à sévère (janvier 2020).

CENTRE JEUNESSE
DE LAVAL

SERVICE DE POLICE DE
LAVAL EN
CONCERTATION AVEC
PLUSIEURS
ORGANISMES
LAVALLOIS

PRÉVEN-QUÊTE 2.0

En développement – Jeu de rôle immersif en matière de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents. L'objectif est de sensibiliser les jeunes des deux sexes de 15 à 17 ans sur les manifestations de violence en contexte amoureux. Le projet s'aligne aussi sur les intentions du programme d'éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation du Québec. (automne 2020)

CLIQUE SUR TOI

En développement – Adaptation pour les élèves du primaire du programme axé sur la prévention dans les écoles de Laval sur le thème des violences sexuelles.

CENTRE DE PRÉVENTION
ET D'INTERVENTION
POUR VICTIMES
D'AGRESSION SEXUELLE
(CPIVAS) DE LAVAL

LE PHARE DES
AFFRANCHIÉS

PROGRAMME LUEUR

En cours – Programme Lueur : « vise à contrer la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle, une problématique qui peut se produire dans les établissements d'hébergement touristique et dans les compagnies de transport. Il a été orienté pour différents milieux de l'industrie touristique et du transport, en collaboration avec des spécialistes de ces milieux. Des éléments innovants ont été élaborés afin de les outiller pour agir sans nuire.»
(<https://www.affranchies.ca/lueur>)

PARLONS-NOUS SANS TABOU

À venir – Campagne de sensibilisation aux violences sexuelles en collaboration avec la Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval (TCVCASL), le CPIVAS et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Laval. (octobre 2020)

LA TCVCASL, LE
CPIVAS ET LE
CAVAC DE LAVAL



La prévention secondaire

Ce dont il s'agit – Interventions éducatives ou traitements visant à joindre les individus non judiciairisés aux prises avec une souffrance émotionnelle associée à des intérêts ou des fantasmes sexuels à l'endroit des enfants ou des adolescents.

Ce que nous faisons – Instauration d'un volet sur le site Internet du CIDS (cids@laval.com) pour favoriser l'autogestion de façon anonyme (comme Stop It Now!) afin d'offrir une aide aux adultes aux prises avec des intérêts ou des fantasmes sexuels à l'endroit des enfants ou des adolescents des deux sexes. La fondation Lucy Faithfull vient tout juste d'accepter que le CIDS traduise en français ses modules de traitement pour les ajouter à son site en tant que programme d'autogestion. Enfin, les dirigeants de la fondation Lucy Faithfull et gestionnaires du site Internet Stop It Now! offrent toute leur collaboration au CIDS.

La prévention tertiaire

Ce dont il s'agit – Interventions éducatives et thérapeutiques auprès de la clientèle.



Ce que nous faisons – L'ensemble des activités actuelles du CIDS entre dans cette catégorie, soit des interventions éducatives et thérapeutiques pour amener les clients et clientes à satisfaire sainement leurs besoins fondamentaux, à enrayer les récidives sexuelles ainsi qu'à favoriser la réinsertion sociale positive. Le programme de traitement s'effectue en trois phases pour la clientèle adulte : 1) collecte des données; 2) programme éducatif axé sur la sensibilisation à la délinquance sexuelle et 3) traitement de groupe ou individuel au besoin. En moyenne, un client participe à environ 52 rencontres (52 semaines). En ce qui concerne la clientèle adolescente, le programme s'effectue en deux phases et nécessite une vingtaine de rencontres : 1) collecte des données et 2) traitement de groupe incluant une partie axée sur la sensibilisation et l'éducation à la sexualité. Au besoin, les interventions prennent la forme de rencontres individuelles. Les parents sont aussi rencontrés à au moins trois occasions, soit au début, à mi-parcours et à la fin du suivi. Nous nous affairons présentement à mettre sur pied deux nouveaux volets : un programme pour les proches ainsi qu'un autre en matière d'éducation sexuelle positive pour la clientèle adulte.

Les outils et les stratégies d'intervention auprès des auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs)

Qu'il s'agisse d'interventions effectuées par le CIDS ou par d'autres professionnels ou professionnelles qui travaillent auprès des AAS, celles-ci doivent nécessairement s'aligner sur les meilleures pratiques (ATSA et RIMAS) issues des données probantes en délinquance sexuelle. De fait, le CIDS est en mesure d'évaluer le risque de récidive chez les adultes judiciairisés avec beaucoup plus d'exactitude en utilisant des outils actuariels validés et reconnus. Il est aussi possible d'évaluer le risque de récidive chez la clientèle adolescente. L'utilisation des outils actuariels pour évaluer le risque de récidive (facteurs statiques) ainsi que les besoins (facteurs dynamiques/cibles thérapeutiques) font partie des meilleures pratiques. Et nous savons aussi que les facteurs comme les intérêts sexuels déviants, l'antisocialité (traits antisociaux), les distorsions cognitives ainsi que les difficultés d'intimité sont des composantes cliniques importantes et capitales dans le traitement des AAS.

Bien que le CIDS prône une approche multisystémique, la principale structure d'intervention que le Centre préconise est l'approche « Risque / Besoins / Réceptivité » (Bonta et Andrews, 2017). Nous appliquons aussi le modèle des saines habitudes de vie, en plus de la thérapie cognitive comportementale (TCC), de la thérapie des schémas, de la thérapie d'acceptation et d'engagement (ACT) et de l'approche psychodynamique. Plusieurs autres approches viennent s'y rattacher, comme la

**LE CIDS CONSIDÈRE QU'IL EST
PRIMORDIAL DE PRÉPARER
LES CLIENTS À DÉVELOPPER
DES ATTITUDES FAVORABLES
À L'ENGAGEMENT**

thérapie d'impact et l'entretien motivationnel. Le CIDS considère qu'il est primordial de préparer les clients à développer des attitudes favorables à l'engagement (réceptivité, ouverture et motivation au changement) avant d'aborder les facteurs associés à la récidive sexuelle. De fait, le rapport de recherche de Tremblay et coll. (2016) soulève que l'un des aspects que les services pourraient avantageusement promouvoir auprès de la plupart des hommes pour répondre à leurs besoins concerne le développement d'un rapport

plus égalitaire entre ces derniers et les intervenants, contrairement au « modèle vertical de professionnalisation des services ». De plus, la perception qu'ont les hommes des services spécialisés serait aussi influencée par l'offre de services elle-même relativement à l'image d'ouverture aux hommes, l'attitude des intervenants ainsi que l'accessibilité des services.

Il est intéressant de voir à quel point, au fil du processus d'intervention, les clients du CIDS arrivent à réduire leurs résistances aux changements. Son programme de sensibilisation à la délinquance sexuelle est justement mis en place pour réduire les résistances. Nous remarquons que la clientèle finit par voir les membres de l'équipe comme indépendants du système judiciaire. En effet, leurs résistances semblent s'amoinrir au fur et à mesure qu'ils réalisent que le traitement a pour principal but de les aider à être plus heureux et à satisfaire sagement l'ensemble de leurs besoins fondamentaux. Tout en leur précisant que nous aborderons aussi les facteurs associés à leur risque de récidive.

D'autres composantes du programme de traitement sont d'une grande importance pour favoriser le changement chez les AAS : les attitudes positives du personnel intervenant et une approche basée sur les forces et les qualités de la clientèle, tout en considérant les facteurs criminogènes liés à la récidive sexuelle (Marshall et coll., 2011).

Les principaux impacts de notre programme et de nos interventions qu'il est possible d'observer chez notre clientèle sont généralement les suivants :

- l'intégration de nouvelles habiletés positives quant à l'ouverture au changement, à leur capacité d'intimité, d'affirmation de soi, de résolution de problèmes;
- une meilleure gestion des émotions négatives liée à la maîtrise de soi en général (impulsivité) et sur le plan de la sexualité;
- la gestion adéquate des préoccupations sexuelles et des intérêts sexuels inadaptés;
- le développement de saines stratégies d'adaptation quant à l'expression de leurs difficultés personnelles et de leurs besoins;
- un style de vie considérablement axé sur les bonnes habitudes de vie.
- Le principal obstacle que rencontre le CIDS est le suivant :
- Importante difficulté d'embauche liée au financement lacunaire et à une clientèle difficile (résistance, aspects juridiques, etc.).

Des études sur l'efficacité des traitements et sur les taux de récidive au Québec concernant les AAS qui s'en prennent aux personnes mineures s'imposent, tout en gardant en tête l'importance de prendre en compte le nombre de victimes potentielles épargnées par l'absence de récidive des AAS traités (Marshall, 2020).

Programme « John School »

Implantés au États-Unis, en Europe et au Canada, la John School est un programme qui a pour objectif de changer l'attitude et les comportements des consommateurs à l'égard de la prostitution. Ce programme de déjudiciarisation spécialisé sert de solution de rechange au tribunal et vise la réduction de la récidive ainsi que la modification des comportements des personnes accusées de sollicitation en vue d'achat de services sexuels. Cet atelier d'une journée aborde entre autres les lois entourant la prostitution, les conséquences de l'incarcération, les problèmes de santé possible (ITSS), les impacts de l'achat de services sexuels (sur le contrevenant, les familles, la société) ainsi que les impacts sur les victimes, les survivants et survivantes et leurs familles. (Levine, 2019; Kennedy et coll., 2004)

Le programme qu'on trouve présentement au Canada vise surtout les clients sollicitant des services sexuels, mais n'est pas précisément pour les clients AAS de personnes mineures. Comme le soulève Levine (2019), un tel programme est basé sur la supposition que ces hommes ignorent la prévalence ainsi que la nature du phénomène de la prostitution, les lois l'entourant ainsi que les dangers et les impacts qui y sont liés. Les John School semblent donc basées sur le développement d'un sentiment de culpabilité et de honte souvent déjà présent chez les hommes qui nécessitent de l'aide.

La complexité de la problématique telle que présentée précédemment démontre qu'une démarche plus poussée doit être proposée pour les individus ayant un intérêt sexuel pour les personnes mineures. Plusieurs facteurs étant impliqués dans une dynamique de passage à l'acte chez ces individus ne sont pas abordés. L'évaluation du risque de récidive permet de cibler les facteurs pouvant avoir une influence sur un nouveau passage à l'acte tels que : des sentiments de rejet et de solitude, un manque d'empathie envers autrui, l'impulsivité, de faibles aptitudes cognitives pour la résolution de problème, des préoccupations sexuelles et l'identification émotive aux enfants. Est-ce réaliste de s'attendre à un changement de comportement à la suite d'une journée de formation? Une prévention primaire axée sur le développement d'une sexualité positive permettrait, d'une part, de rejoindre des clients potentiels qui pourraient ne jamais faire face à la justice et, d'autre part, d'éviter un premier passage à l'acte.

Le modèle de prévention tel que proposé actuellement par les John School ne permet pas aux participants d'acquérir des attitudes sexuelles prosociales et adéquates, des habiletés positives de résolution de conflit, des habiletés positives d'autorégulation des affects et des outils afin de développer une intimité relationnelle adéquate. Un changement d'attitude ne prédit pas nécessairement un changement de comportement, bien que cela soit un pas dans la bonne direction (Levine, 2019). Nous sommes d'avis qu'un tel programme devrait être proposé comme une amorce à une réflexion plus poussée permettant aux clients AAS de cerner les facteurs de passage à l'acte et ainsi de pouvoir développer les habiletés adéquates leur permettant de vivre une sexualité saine et positive.

S'aligner réellement sur la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles (2016-2021) commises par les auteurs d'abus sexuels (clients-abuseurs)

Dans la mesure où nous voudrions intervenir encore plus efficacement pour prévenir et contrer les violences sexuelles, il serait impératif de s'aligner réellement sur les actions que la Stratégie préconise auprès des AAS. Cela commence par le financement afin d'être plus efficace pour gérer le phénomène de l'agression sexuelle au Québec. Voici quelques actions identifiées :

- Soutenir financièrement des organismes qui font de la prévention auprès des jeunes en matière d'agression sexuelle – MSSS
- S'assurer que les agresseurs sexuels et les personnes à risque de passage à l'acte ont accès à des services d'aide, et ce, dans toutes les régions du Québec – MSSS
- Soutenir le financement des organismes qui offrent des services aux agresseurs sexuels – MSSS
- Évaluer, à la demande de la magistrature, au stade présentenciel, les personnes reconnues coupables de délits relatifs à la délinquance sexuelle ou ayant plaidé coupable à ces délits – MSP
- Évaluer les délinquants sexuels condamnés qui sont sous la responsabilité de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité

Jusqu'à présent, force est de constater que le CIDS n'est pas financé suffisamment en fonction des actions gouvernementales mentionnées ci-dessus. D'année en année, l'organisme reçoit un nombre effarant de demandes de services, en plus des exigences de la magistrature liées aux demandes d'évaluation et de traitement des AAS au Québec. Par ailleurs, notre liste d'attente ne cesse de s'allonger. Ainsi, au 11 août 2020, 197 clients étaient en attente d'une première rencontre, 219 attendent pour participer à la deuxième étape, soit le programme Sensibilisation à la délinquance sexuelle, et 50 clients patientent avant d'entreprendre la troisième étape, soit le traitement. Plusieurs de ces clients sont dirigés vers nous par le ministère de la Sécurité publique (provincial). Et même que, depuis quelques années, le CIDS complète ses contrats de quatre à cinq mois avant la date d'échéance. Autrement dit, une fois les ressources financières épuisées, l'organisme ne peut que laisser en plan la clientèle en attente. Présentement, les personnes inscrites patientent au moins une

année avant d'avoir accès aux services du CIDS! Enfin, nous sommes d'avis que, pour favoriser la prévention et la réhabilitation chez les AAS, il faudrait d'abord croire en l'efficacité et à l'importance du traitement qui leur est prodigué. Donc, financer convenablement les ressources spécialisées en délinquance sexuelle comme le CIDS ferait en sorte que ces hommes et ces jeunes puissent avoir raisonnablement accès à des services, comme le soulevait le rapport de Tremblay et coll. en 2016.

Impacts de la pandémie de COVID-19 sur la clientèle et ses comportements

CHEZ LES CLIENTS

- Avec l'arrêt des services au mois de mars 2020, nos clients se sont retrouvés, du jour au lendemain, sans services. Certains sont à faible risque de récurrence, alors que d'autres représentent des risques de récurrence plus élevés.
- Le CIDS est incapable d'avoir accès à un local dans la région de Laval pour effectuer ses interventions de groupe qui permette de respecter les règles sanitaires (distanciation sociale, etc.).
- Actuellement, il y a reprise graduelle des services en présentiel, mais elle est limitée par la petitesse de nos salles de groupe. Donc, les clients ne peuvent pas pleinement bénéficier de l'efficacité des interventions de groupe.
- Plusieurs clients liés à nos contrats avec le ministère de la Sécurité publique (provincial) ne peuvent bénéficier présentement de nos services malgré le fait qu'ils sont soumis à des conditions judiciaires en matière de traitement.
- Il y a augmentation importante des clients et clientes sans services et engorgement de la liste d'attente, en l'occurrence les demandes du ministère de la Sécurité publique (provincial) concernant la clientèle aux prises avec des conditions judiciaires en matière de traitement. Au 11 août 2020, rappelons que 466 clients attendent de recevoir un service au CIDS.
- Nous observons des réactions partagées de la part des clients : certains vivent un sentiment d'isolement, alors que d'autres sont contents de ne pas avoir à se prendre en main.
- Nous craignons une réduction de l'efficacité du traitement, car plusieurs interventions sont effectuées par téléphone

POUR LA RESSOURCE

Sur le plan du personnel

- Mise à pied d'un intervenant contractuel;
- Difficultés émotionnelles liées à l'isolement et à l'anxiété;
- Un employé en arrêt de travail;
- Difficultés plus qu'importantes associées à l'embauche d'un ou une psychothérapeute.

Sur le plan financier

- Perte financière estimée à 22 321 \$ depuis la mi-mars 2020.

Conclusion

Le Québec doit s'apprêter à relever de grands défis en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle. Dans un contexte d'aggravation du phénomène et de la prise en main inadéquate des cas par le système judiciaire, tant les personnes qui en sont victimes que les individus qui en sont les auteurs ont besoin d'être accueillis avec compréhension et compassion. Car il y a de la souffrance de part et d'autre. Mais celle associée aux clients-abuseurs ou aux AAS semble difficilement acceptable pour la population.

Voyons les choses comme elles sont : derrière l'étiquette de client-abuseur, c'est souvent un membre de la famille ou une connaissance qui pose des gestes inacceptables. La répression est indissociable de la prise en charge du problème. Toutefois, ne laissons pas tomber les auteurs d'abus sexuel sur les personnes mineures et offrons-leur les moyens de retrouver un mode de vie sain.

Nous avons des occasions d'intervenir à toutes les étapes de la problématique; il est essentiel de n'en négliger aucune. La solution passe notamment par la prévention primaire, soit en amont des gestes d'abus. Nous devons apporter plus d'attention - et donc de financement - à des activités éducatives, à une offre de services qui invite les hommes à demander de l'aide. La prévention secondaire, qui repose sur les interventions d'éducation et de traitement, vise à s'attaquer à la souffrance émotionnelle associée à des intérêts ou des fantasmes sexuels inadéquats. Là aussi, le manque de financement ne permet pas de prendre en charge les besoins criants des auteurs d'abus sexuels ou des clients-abuseurs qui, pourtant, attendent de l'aide. Il apparaît important de considérer le fait qu'il s'agit d'hommes aux prises avec un problème de santé mentale avant tout. Quant à la prévention tertiaire, des interventions éducatives et thérapeutiques sont offertes pour amener les clients-abuseurs ou les AAS à satisfaire sainement leurs besoins fondamentaux dans le but d'enrayer les récidives sexuelles et de favoriser la réinsertion sociale positive.

Ce n'est qu'en changeant la perspective que l'on porte sur le phénomène de l'agression sexuelle et des auteurs d'abus sexuels sur les personnes mineures (clients-abuseurs) qu'on en arrivera à adopter une meilleure gestion de la problématique. À notre avis, il y a urgence.

Documents consultés

Association for the Treatment of Sexual Abusers / ATSA (2017). Practice Guidelines for Assessment, Treatment, and Intervention with Adolescents Who Have Engaged in Sexually Abusive Behavior. 86 p.

Association for the Treatment of Sexual Abusers / ATSA (2014). Practice Guidelines for the Assessment, Treatment, and Management of Male Adult Sexual Abusers. 86 p.

Babchishin, K.M., Hanson, R.K., et C.A. Hermann (2010). « The Characteristics of Online Sex Offenders: A Meta-Analysis », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 23, no 1, p. 92-123.

Babchishin, K.M., Hanson, R.K., et H. VanZuylen (2015). « Online Child Pornography Offenders Are Different: A Meta-analysis of the Characteristics of Online and Offline Sex Offenders Against Children », *Archives of Sex Behavior*, vol. 44, no 1, p. 45-66.

Beier, M., Neutze, J., Mundt, I., Ahlers, C., Goecker, D., Konrad, A., et G. Schaefer (2009). « Encouraging self-identified pedophiles and hebephiles to seek professional help: First results of the Prevention Project Dunkelfeld (PPD) », *Child Abuse & Neglect*, vol. 33 no 8, 545-549.

Beier, K., et J. Neutze (2012). « Proactive strategies to prevent the use of child abusive images: Dunkelfeld Project » p. 204-227, dans *Understanding and Preventing Online Sexual Exploitation of Children*, publié sous la direction d'E. Quayle et K.M. Ribisl, 278 p.

Beier, K., Grundmann, D., Kuhle, L., Scherner, G., Konrad, A., et T. Amelung (2015). « The German Dunkelfeld Project: A Pilot Study to Prevent Child Sexual Abuse and the Use of Child Abusive Images », *The Journal of Sexual Medicine*, vol. 12, no 2, p. 529-542.

Bonta, J., et D.A. Andrews (2017). *The psychology of criminal conduct* (6e éd.), New Providence, NJ: Mathew Bender & Company, 433 p.

Felson, R., et P.-P. Paré (2007). « Does the criminal justice system treat domestic violence and sexual assault offenders leniently? » *Justice Quarterly*, vol. 24, no 3, p. 435-459.

Gannon, T.A., Olver, M., Mallion, J., et M. James (2019). « Does specialized psychological treatment for offending reduce recidivism? A meta-analysis examining staff and program variables as predictors of treatment effectiveness », *Clinical Psychology Review*, vol. 73, p. 1-18.

Hanson, R.K., Bourgon, G., Helmus, L., et S. Hodgson (2009). « The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders: A meta-analysis », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 36, p. 865-891.

Hughes, D.M. (2004). *Best Practices to Address the Demand Side of Sex Trafficking*. Women's Studies Program. University of Rhode Island, août 2004, 69 p.

James, J., et J. Proulx (2020). « Theories That Explain Sexual Aggression Against Women », dans *The Wiley Handbook of What Works with Sexual Offenders: Contemporary Perspectives in Theory, Assessment, Treatment, and Prevention*, publié sous la direction de J. Proulx, F. Cortoni, L.A. Craig et E.J. Letourneau, Wiley, p. 1-22.

Jones, J.S., Alexander, C., Wynn, B.N., Rossman, L., et C. Dunnuck (2009). « Why women don't report sexual assault to the police: The influence of psychosocial variables and traumatic injury », *The Journal of Emergency Medicine*, vol. 36, no 4, p. 417-424.

Kennedy, A., Klein, C., Gorzalka, B.B., et J.C. Yuille (2004). « Attitude change following a diversion program for men who solicit sex », *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 40, no 12, p. 41-60.

Levine, E. (2019). « The impact of John Schools on demand for prostitution », dans *Broadening the Scope of Human Trafficking Research: A Reader, Second Edition*, publié sous la direction d'E.C. Heil et A.J. Nichols, Carolina Academic Press, 358 p.

Lowe, G., et G. Willis (2020). « Sex Offender Versus Person: The Influence of Labels on Willingness to Volunteer With People Who Have Sexually Abused », *Sexual Abuse*, vol. 32, no 5, p. 591-613.

Marshall, L.E., (2020). « The Utility of Treatment for Sexual Offenders », dans *The Wiley Handbook of What Works with Sexual Offenders: Contemporary Perspectives in Theory, Assessment, Treatment, and Prevention*, publié sous la direction de J. Proulx, F. Cortoni, L.A. Craig et E.J. Letourneau, Wiley, p. 175-183.

Marshall, W.L. (1996). « The Sexual Offender: Monster, Victim, or Everyman? », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 8, no 4, p. 317-335.

Marshall, W.L., Marshall, L.E., Serran, G.A., et M.D. O'Brien (éd.) (2011). *Rehabilitating Sexual Offenders: A Strength-Based Approach*. Washington, DC: American Psychological Association. 260 p.

Masseti, G., Chiang, L., et B. Fortson (2020). « What Works to Prevent Sexual Violence from a Global Health Perspective », dans *The Wiley Handbook of What Works with Sexual Offenders: Contemporary Perspectives in Theory, Assessment, Treatment, and Prevention*, publié sous la direction de J. Proulx, F. Cortoni, L.A. Craig et E.J. Letourneau, Wiley, p. 71-85.

Ministère de la Sécurité publique (2016). *Statistiques criminalité au Québec : principales tendances 2016*. Gouvernement du Québec, 80 p.

Ministère de la Sécurité publique (2013). *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes*, [En ligne]. [<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/proxenetisme-traite-personnes/en-ligne.html>]

Olver, M.E., Marshall, L.E., Marshall, W.L., et T.P. Nicholaichuk (2018). « A Long-term Outcome Assessment of the Effects on Subsequent Re-offense Rates of a Prison-based CBT/RNR Sex Offender Program with Strength-based elements », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, p. 1-27. doi: 10.1177/1079063218807486

Paquette, S., Fortin, F., et D. Perkins (2020). « Online Sexual Offenders: Typologies, Assessment, Treatment, and Prevention », dans *The Wiley Handbook of What Works with Sexual Offenders: Contemporary Perspectives in Theory, Assessment, Treatment, and Prevention*, publié sous la direction de J. Proulx, F. Cortoni, L.A. Craig et E.J. Letourneau, Wiley, p. 311-326.

Rotenberg, C. (26 octobre 2017). De l'arrestation à la déclaration de culpabilité : décisions rendues par les tribunaux dans les affaires d'agression sexuelle déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014. Juristat no 85-002-X au catalogue ISSN 1205-8882, Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada), [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171026/dq171026b-fra.pdf?st=KL01p6b3>]

Schmucker, M., et F. Lösel (2015). « The effects of sexual offender treatment on recidivism: An international meta-analysis of sound quality evaluations », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 11, p. 597-630.

Tabachnick, J., et E. Dawson (2000). *Stop It Now! Report #5—Four year evaluation: Findings reveal success of Stop It Now! Vermont, Haydenville, MA.*

Tremblay, G., et collaborateurs (2016), « Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé ainsi que de leur rapport aux services », *FRQSC*, [En ligne], 44 p. [<http://>

